



COMMUNIQUÉ

www.ville-sainteanne.fr    

#SÉCURITÉ #SURVEILLANCE #PLAGE

BAIGNADE ET ACTIVITÉS NAUTIQUES SUR LA PLAGE DU BOURG DE SAINTE-ANNE UNE NOUVELLE REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Jeudi 19 janvier 2023,

La Ville de Sainte-Anne vous informe que de nouvelles dispositions ont été prises pour réglementer la baignade et les activités nautiques sur la plage du Bourg, conformément à l'arrêté n°2022 F.B./F.C./L.M./N.L./513/POMR/DAJ.

Ainsi, depuis le 3 janvier 2023, un nouveau calendrier de surveillance est établi comme suit :

- **Du 3 janvier au 28 février 2023 :** Mercredi, samedi et dimanche de 10h à 16h30
- **Du 1^{er} mars au 31 mai 2023 :** Mercredi et samedi de 9h à 17h15 ; Dimanche de 10h à 16h30 et les Lundis de Pâques et de Pentecôte de 10h à 16h30
- **Du 1^{er} juin au 31 août 2023 :** Du mardi au samedi de 9h à 17h15 et le dimanche de 10h à 16h30

Durant les périodes de surveillance, le numéro d'appel des secours est le 0590 83 39 90. En dehors de ces périodes il faudra composer le 112.

Pour rappel, ce dispositif de surveillance adapté spécifiquement à la fréquentation de la plage du Bourg est mis en place par la municipalité afin de garantir la sécurité des baigneurs. La surveillance est assurée par une unité mobile et statique d'intervention rattachée au Poste de Secours qui pourra réagir en cas d'urgence afin de porter secours aux personnes en difficulté. Ses missions : INFORMER en prévenant les usagers des risques de baignade par une information explicite et en anticipant les dérives afin d'intervenir le plus vite que possible ; SURVEILLER, en observant particulièrement les comportements des individus dans la zone de baignade ; SECOURIR, en intervenant rapidement et efficacement sans mettre en danger sa vie et celles des autres ; PROTÉGER, en assurant la protection de la victime et en lui prodiguant les gestes de premiers secours permettant de stabiliser ou d'améliorer son état ; ALERTER, en transmettant au besoin un bilan aux services de secours.

Renseignements au 0590 85 15 55 - Retrouvez l'arrêté complet sur le www.ville-sainteanne.fr

Mairie : 0590 85 48 60 - Centre Administratif de Valette : 0590 23 98 80
Centre Technique Administratif : 0590 23 98 90

www.ville-sainteanne.fr    